

24
Maire
DEMANDE installation d'un poste téléphonique public au Canal du Brûlé.

La parole est à Monsieur GUINOT qui expose que la région du Canal du Brûlé compte à l'heure actuelle plus de cent familles, la plupart de gens de conditions très modestes.

Nous devons faire quelque chose pour cette population déshéritée qui se trouve très éloignée de Saint-Denis.

Je vous propose donc de voter en même temps que l'installation d'un poste téléphonique public, la création d'un centre de consultations médicales gratuites.

En ce qui concerne le local nous avons reçu de Monsieur JUNQUET la proposition suivante:

Saint-Denis, le 3 Mars 1956

Monsieur JUNQUET Jean
Propriétaire - Canal du Brûlé - St-Denis
à Monsieur le MAIRE de SAINT-DENIS

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous proposer, pour les consultations gratuites au Canal du Brûlé, un immeuble sis au dit lieu moyennant un loyer mensuel de TROIS MILLE FRANCS (3.000 Frs) sous réserve que la Commune accepte la location pour une période de quelques années.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée./.

Signé: JUNQUET.

M. RIVIERE. - Pourquoi ne pas chercher un local situé plus au centre de la localité.

M. GUINOT. - Votre remarque est juste, mon Collègue, mais nous n'avons pu trouver un autre local à cet endroit.

M. RIVIERE. - Si vous m'autorisez je promets de vous trouver un local mieux situé.

Le MAIRE. - Nous vous remercions, mon Collègue, et nous attendons votre proposition.

M. GUINOT. - Retenons cependant le principe de la création d'un poste téléphonique public et d'un centre de consultations médicales gratuites au Canal du Brûlé.

Adopté à l'unanimité.